

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

#### Arrêté du 10 avril 2018 portant modification de la liste des bureaux des douanes et droits indirects

NOR : CPAD1807925A

Le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu le code des douanes, notamment son article 47 ;  
Vu l'arrêté du 9 février 1994 fixant la liste et les compétences des bureaux des douanes et droits indirects ;  
Vu l'avis du comité technique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bretagne-Pays de la Loire du 12 janvier 2018,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le bureau des douanes et droits indirects de Laval (direction régionale des Pays de la Loire) est supprimé. Cette mesure prend effet au plus tard le 31 janvier 2020.

**Art. 2.** – La recette locale des douanes et droits indirects de Vallet (direction régionale des Pays de la Loire) est supprimée. Cette mesure prend effet au plus tard le 31 janvier 2020.

**Art. 3.** – Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 avril 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général des douanes  
et droits indirects,*

R. GINTZ